

COMMUNE DE L'HERBERGEMENT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 1^{er} octobre, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUÉNEAU, Serge FOURNIER, Xavier DE FRESLON, Marielle FILLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Laurent GESNEL, Hélène LABAT, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Élise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absent Excusé : Frédéric DA CRUZ qui a donné pouvoir à Jean-Michel SOULARD ; Élodie TALHOUARN-ARNAUD qui a donné pouvoir à Anne BOISTEAU-PAYEN ; Nicolas DENIS qui a donné pouvoir à Thierry JOLLET.

Secrétaire de séance : Marielle FILLON

Assistait également Aude ROY Directrice Générale des Services.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

VOIRIE ET RÉSEAUX

Délibération du Conseil Municipal n°2020.10.01 : Consultation pour l'élaboration d'une étude diagnostique du système d'assainissement et d'un Schéma Directeur d'Assainissement

Madame la Maire et Bernard LOUINEAU présentent au Conseil Municipal la situation du réseau d'assainissement et de la Station d'épuration actuellement gérés par la Commune.

En effet, depuis 2010, la Commune a entrepris des travaux de mise en séparatif de son réseau assainissement. Un linéaire important de réseau unitaire subsiste toutefois, ayant pour conséquence un dépassement des capacités hydrauliques de la station en période de fortes précipitations, du fait des eaux pluviales arrivant en station alors qu'elles ne devraient pas y être traitées. Afin de pouvoir poursuivre l'urbanisation de la Commune, en particulier avec le nouveau Quartier des Bois de Ville, la Commune doit continuer sa démarche d'amélioration du système épuratoire, comprenant les réseaux et la station. Pour ce faire, Madame la Maire présente au Conseil Municipal la démarche préconisée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de la Vendée qui consiste à réaliser une étude diagnostique et un schéma directeur :

- **le diagnostic du fonctionnement du réseau eaux usées et de la station de traitement des eaux usées** permet de recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu récepteur ;

- **le schéma directeur d'assainissement** vise à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs, et à contribuer aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne.

Cette étude doit notamment permettre :

- de prévoir l'évolution des structures d'assainissement à court et moyen terme en prenant en compte les prévisions de l'urbanisation future inscrites au PLUI et au plan de zonage assainissement, pour les zones incluses dans ce périmètre,
- d'établir un programme pluriannuel chiffré de travaux, au stade de l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) qui soit cohérent en fonction de l'efficacité vis-à-vis de la réhabilitation du réseau et de la réhabilitation ou reconstruction de la station de traitement des eaux usées, et de la protection des divers milieux récepteurs.

Madame la Maire précise que ces 2 documents sont indispensables d'une part à la programmation des travaux à réaliser par la Communauté de Communes TERRES DE MONTAIGU à compter du 01/01/2022, date de son passage en Communauté d'Agglomération et donc du transfert de la compétence Assainissement et d'autre part pour obtenir des financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Vendée.

Le Conseil Municipal approuve le Dossier de Consultation des Entreprises en vue de la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement du réseau eaux usées et de la station de traitement des eaux usées et d'un schéma directeur d'assainissement et sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de la Vendée pour une subvention, la plus élevée possible, au titre de la réalisation de ces deux documents.

Délibération du Conseil Municipal n°2020.10.02 : Consultation pour la sous-traitance technique de la Station d'épuration, des Postes de relevage et des réseaux

Madame la Maire et Bernard LOUINEAU rappellent au Conseil Municipal que la Commune de L'HERBERGEMENT a conventionné avec la SAUR pour la sous-traitance technique de la Station d'épuration jusqu'au 31/12/2020. Ce marché arrivant à terme, il convient de lancer une nouvelle consultation dans l'attente du transfert de compétence à la Communauté de Communes au 01/01/2022.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer la sous-traitance des réseaux à celle de la Station d'épuration et des postes de relevage, ceci pour une durée de 1 an ferme, avec un renouvellement d'une année, renouvelable 2 fois, ce afin de permettre à la future Communauté d'Agglomération de prendre la compétence avec, si elle le souhaite un prestataire en place pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal approuve le Dossier de Consultation des Entreprises pour le marché à venir (période 2021 + 2 ans optionnels) d'exploitation des infrastructures d'assainissement collectif des eaux usées.

Pour Information du Conseil Municipal : compte-rendu de la Commission intercommunale Habitat et Environnement

Bernard LOUINEAU fait le compte-rendu de la Commission intercommunale Habitat et Environnement qui s'est tenue le 21 septembre dernier : son champ d'intervention est assez large puisqu'elle regroupe l'assainissement non-collectif (et bientôt le collectif), les ordures ménagères, le S.I.G. (=Système d'Information Géographique), le Bureau d'Études (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et maîtrise d'œuvre de travaux de voirie et / ou d'assainissement), l'Urbanisme (planification, documents d'urbanisme, et service instructeur). La prochaine réunion de la Commission Intercommunale est fixée au 03 novembre.

URBANISME ET LOTISSEMENTS

Délibération du Conseil Municipal n°2020.10.03 : convention de transfert pour la rétrocession des équipements communs du lotissement Le Clos des Poètes

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la demande de L. GESNEL, Maître d'ouvrage du lotissement « Le Clos des Poètes » tendant à la rétrocession, au profit de la Commune, des voies et équipements communs de ce lotissement donnant rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, sur la parcelle cadastrée ZM 719 pour partie et ZM 720. Le projet consiste en une division de parcelles en 3 lots, avec une desserte en impasse.

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la Commune doit se prononcer sur le principe de la rétrocession des équipements communs du lotissement, étant précisé que la rétrocession effective se fait au terme de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux prévus au programme prévisionnel du lotissement.

Le Conseil Municipal accepte le principe de la rétrocession gratuite des équipements communs du lotissement privé « Le Clos des Poètes », prévus au programme des travaux du P.A. n°85 108 20 H 0002 et autorise Madame la Maire à signer la convention de transfert à la Commune des équipements communs du lotissement.

Pour information du Conseil Municipal : création d'un guichet Habitat et mise en place d'aide pour les travaux sur le logement

Actuellement, de nombreux dispositifs d'aides à l'Habitat existent sur le territoire et plusieurs organismes peuvent être sollicités à titre de conseils : l'ADILE, association ELISE, HATÉIS Habitat, SOLIHA.

A compter du printemps 2021, la Communauté de Communes Terres de Montaigu va mettre en place des aides à l'amélioration de l'Habitat : en un seul lieu, le Guichet Habitat (*ancien Office notariale place du champs de foire à Montaigu*), les usagers seront accompagnés gratuitement et bénéficieront d'un interlocuteur unique pour le diagnostic complet et gratuit de leur logement et de leurs besoins, la constitution des dossiers de demande auprès de tous les organismes financeurs des aides et des aides supplémentaires mises en place par Terres de Montaigu.

ACQUISITIONS FONCIERES

Délibération du Conseil Municipal n°2020.10.04 : Acquisition foncière de la parcelle AB 337

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la situation de la parcelle cadastrée AB 337, située rue de la Prée, d'une contenance de 4 072 m² qui est en vente depuis la liquidation judiciaire de la société MIKABOIS, qui louait ce bien. Le bâti sur cette parcelle représente environ 700 m². Madame la Maire rappelle également au Conseil Municipal sa proposition de se porter acquéreur de cette parcelle au prix de 200 000 €.

Madame la Maire informe l'Assemblée que les propriétaires ont refusé l'offre de la Commune en l'état et ont formulé une contre-proposition à 230 000 €.

Madame la Maire rappelle le positionnement stratégique de cette parcelle et les besoins fonciers de la Commune pour la réalisation d'aménagements et équipements structurants à moyen et long terme.

Au vu de ces éléments, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur une offre à 215 000 €, hors frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal fait une offre d'achat de la parcelle cadastrée AB 337 située rue de la Prée, à 215 000 € (deux cent quinze mille euros) hors frais d'acte, étant précisé que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la Commune.

Délibération du Conseil Municipal n°2020.10.05 : Acquisition foncière de parcelles agricoles

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la SAFER d'attribuer à la Commune de L'HERBERGEMENT les parcelles agricoles mises en réserve depuis 2006. En effet, la, SAFER PAYS DE LA LOIRE, conformément à la convention qui la lie avec la Commune de L'HERBERGEMENT, s'est portée acquéreur d'un ensemble de parcelles (ZL 127, 153, 8, 9, 10, 15, 16, et 18) situées à L'HERBERGEMENT pour une surface totale de 336 431 m². Cette mise en réserve foncière avait notamment pour objectif de compenser les pertes de surfaces agricoles des exploitations impactées par les projets d'urbanisation portés par la Commune. La Commune de L'HERBERGEMENT a préfinancé en 2009

cette acquisition par la SAFER, à hauteur de 27 143.11 €, permettant ainsi l'utilisation et la répartition des parcelles en concertation avec les exploitants agricoles. Au terme de la période légale, la SAFER doit rétrocéder les parcelles mises en réserve depuis 2009 et a décidé d'attribuer une partie des terres à la Commune de L'HERBERGEMENT.

Au vu des différents projets communaux impactant les exploitations agricoles, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de se porter définitivement acquéreur des parcelles ZL 127, 153, 8, 9, 10, 15, 16, et 18 d'une surface totale de 3.64 ha, au prix de rétrocession de 3 839.40 € correspondant aux frais financiers et de gestion ainsi que la rémunération de la SAFER, et propose de l'autoriser à signer les actes à passer pour l'acquisition de ces parcelles.

Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur des parcelles agricoles cadastrées ZL 127, 153, 8, 9, 10, 15, 16, et 18 mises en réserve par la SAFER, étant précisé que le coût d'acquisition de 3 839.40 € correspond aux frais financiers et de gestion ainsi que la rémunération de la SAFER, intégrant la T.V.A., la Commune ayant déjà préfinancé l'achat des parcelles au profit de la SAFER en 2009 à hauteur de 27 143.11 €.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Délibération du Conseil Municipal n°2020.10.06 : Dévoiement du réseau d'éclairage public pour la salle de sports

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de la Salle de Sports, en raison de l'emprise sur le parvis de la place du marché, nécessitent le dévoiement des réseaux électriques et d'éclairage public. Le SYDEV a adressé une estimation du dévoiement du réseau d'éclairage public, dont le coût s'élève à 12 524 € (montant maximum).

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de conventionner avec le SYDEV afin de procéder au dévoiement du réseau d'éclairage public pour un coût estimé de 12 524 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du SYDEV relative aux travaux de dévoiement du réseau d'éclairage public dont le montant prévisionnel est de 12 524 €.

FINANCES

Information du Conseil Municipal : compte-rendu de la Commission intercommunale Finances et Moyens Généraux

Olivier GUYON fait le compte-rendu de la Commission intercommunale Finances et Moyens Généraux qui s'est tenue le 21 septembre dernier. Son champ d'intervention est assez large puisqu'elle regroupe plusieurs missions : les Ressources Humaines (*477 agents titulaires pour les 3 collectivités : communauté de communes Terres de Montaigu, la commune de Montaigu-Vendée et le CIAS du secteur Montaigu*), les Finances (*48.6 millions d'euros de budgets*), la Police Municipale Intercommunale. A noter la mise en place du fonds de concours de 5 millions d'euros au profit des 10 Communes du Territoire (500 000 € par Commune) à solliciter pour aider au financement de projets structurants. Ce point sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal du 19/11/2020.

ENFANCE JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération du Conseil Municipal n°2020.10.07 : Fixation de la participation des Communes de résidence à la scolarité des élèves à l'école publique Jean de la Fontaine

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le compte d'exploitation de l'école publique Jean de la Fontaine pour l'année scolaire 2019-2020. Le coût total annuel de fonctionnement pour la Commune s'élève à **151 151.08 €** selon le tableau annexé à la présente délibération.

Afin de tenir compte de la fréquentation des enfants non domiciliés à L'Herbergement, Madame la Maire propose la répartition suivante :

- Commune de L'Herbergement : **165.8** enfants en moyenne sur l'année
- Commune de Montréverd :**45.20** enfants en moyenne sur l'année

Le Conseil Municipal, considérant le coût total pour l'année 2019-2020, et le nombre d'enfants en moyenne, fixe le montant de la participation demandée par enfant à **716.36 €**, selon le tableau ci-après.

Nature de la dépense	Année scolaire
	2019-2020
Fournitures scolaires	5 671.44
Livres	0.00
Papier A4 à 2.30 €HT+ A3 à 5 €HT	278.40
Photocopieur et informatique	2 014.95
Transports et regroupements pédagogiques	100.00
Affranchissement, téléphone, fax, internet	1 514.56
Electricité, gaz, eau	11 581.61
Produits entretien	1 627.85
Fournitures de petit équipement	1 035.03
Entretien et contrôles des bâtiments	3 868.98
NIL (ONET pour 2 mois en 2019) et APS prestataires ménage	23 477.31
Assurances, impôts, redevances O.M.	1 516.44
Agents d'animation de l'école	60 977.19
Autre personnel extérieur (intervention REEL)	623.46
Autre Personnel communal (technique et admin.)	9 964.00
Intérêts de l'emprunt Caisse d'Epargne (2002 à 2021)	6 344.00
Intérêts de l'emprunt Crédit Agricole (2012 à 2030)	12 572.81
Intervention Danse et Musique en milieu scolaire	550.00
Transports en car vers le Restaurant scolaire	7 433.05
TOTAL A REPARTIR AUX COMMUNES	151 151.08
Nombre d'élèves (Moyenne sur l'année)	211.00
Par élève	716.36

Information du Conseil Municipal : élection du nouveau Conseil Municipal des Enfants 2020-2021

Marielle FILLON informe le Conseil Municipal des résultats des élections du nouveau Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2020-2021, élections qui se sont tenues le 02 octobre dernier. Pour 115 élèves (CM1 et CM2) votants, des 2 écoles : 15 candidats pour 6 postes d'Élus à pourvoir (élèves de CM1) :

Pour l'école Jean de la Fontaine : Sacha COUGNON, Justine MAUDET et Corentin PERENNEC ont été élus.

Pour l'école Arc en Ciel : Fleur DINOT, Maxence HERVOUET et Axel MOUNEREAU ont été élus.

Ils rejoignent les 7 conseillers municipaux enfants de CM2 (élus l'an dernier) : pour l'école Jean de la Fontaine : Léopold TRICHET, Nyla PLAIRE ROBERT, Laly BERNIER et pour l'école Arc en Ciel : Silas ROUSSEAU, Mario PAVAGEAU, Axel FIEVRE et Adèle BOUDAUD.

Information du Conseil Municipal : compte-rendu de la Commission intercommunale Jeunesse et Sports

Anne-Marie JOUSSEAUME fait le compte-rendu de la Commission intercommunale Jeunesse et Sports qui s'est tenue le 22 septembre dernier. Cette Commission comprend la Direction du conservatoire de Musique, la Direction du sport, la Direction Familles (*comprenant le futur « Guichet Familles et le Relais Assistants Maternels*) et la Direction Jeunesse (*Animation Jeunesse, Parcours éducatifs et Prévention*).

ANIMATION VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET CULTURE**Pour information du Conseil Municipal : participation de la Commune à la course Joséphine dans le cadre d'Octobre Rose**

Frédéric DA CRUZ informe le Conseil Municipal qu'environ 130 T-shirt pour la course / marche de la Joséphine ont été retirés en Mairie lors de la permanence du 26 septembre dernier. Une banderole pour Octobre Rose a également été installée sur le fronton de la Mairie.

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET INSERTION**Pour information du Conseil Municipal**

Claudine GUÉNEAU fera le point des dossiers en cours au sein de la Commission Santé Affaires Sociales et Insertion. Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a été installé et comprend 10 membres, sous la Présidence de Madame la Maire :

- Membres élus du Conseil Municipal : Claudine GUÉNEAU, Anne-Marie JOUSSEAUME, Anaïs PERENNEC, Chrystelle ROUSSEAU, et Gaëtan BLAIN
- Membres extérieurs : Marc DOUILLARD, Morgane GADAIS, Emmanuelle MOROZEAU, Anne-Marie PRÉAULT et Joëlle RIAUX.

Claudine GUÉNEAU fait également le compte-rendu des rencontres avec les différents partenaires (Assistants sociaux du secteur notamment).

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE ET MOBILITÉS**Information du Conseil Municipal : compte-rendu de la Commission intercommunale Transition énergétique et Mobilité**

Madame la Maire fait le compte-rendu de la Commission intercommunale Transition énergétique et Mobilité qui s'est tenue le 16 Septembre dernier. Celle-ci comprend le Plan Climat Terres d'énAIRgie, la Mobilité et les Gares : Montaigu et L'Herbergement.

COMMUNICATION**Délibération du Conseil Municipal n°2020.10.08 : Accueil d'un stagiaire au Service Administratif**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Service Administratif accueille Johan SOLER, étudiant en Master 2 « Communication et Territoire » pour un stage de fin d'étude. D'une durée de 11 semaines (du 05/10 au 18/12/2020), le stage répond à un double besoin :

- L'Analyse comparative des différents supports de communication possibles (fréquence, investissement financier, temps à y consacrer pour le faire vivre, public cible, adéquation par rapport aux demandes de la population, etc.)
- La Préparation et mise en forme de la Consultation citoyenne

Considérant la durée de 11 semaines du stage, Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de l'obligation de gratification, à hauteur de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale (= 15 % de 26 € = 3.90 € de gratification horaire), soit 1 474.20 € sur la totalité du stage de 11 semaines.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Johan SOLER une gratification à hauteur de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale, soit 1 474.20 € pour la totalité du stage de 11 semaines, étant précisé que cette gratification n'est pas soumise à cotisations sociales.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération du Conseil Municipal n°2020.10.10 : Mandat au Centre de Gestion pour la remise en concurrence du contrat groupe « Assurances statutaires »

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions statutaires applicables aux agents permettent à ces derniers de se voir maintenir tout ou partie de leur traitement en cas de maladie ordinaire, maternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail, ou de prétendre au versement d'un capital décès. Ces dépenses obligatoires sont supportées par la Collectivité, qui peut souscrire une assurance permettant de couvrir ces risques.

Actuellement, la Commune adhère à un contrat de groupe avec la C.N.P., dont le terme est fixé au 31 décembre 2021. Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Centre de Gestion de la Vendée pour relancer une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les petites structures. Le contrat, souscrit en capitalisation et non en répartition, permet de garantir tout type de risques statutaires, avec la possibilité de réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises. La Collectivité peut également choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

Madame la Maire précise que si le Conseil Municipal se prononce pour l'intégration de la Commune à la procédure de mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion, il sera à nouveau consulté lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin qu'il se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe.

Le Conseil Municipal donne mandat au Centre de Gestion de la Vendée représenté par son Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en concurrence d'assureurs, conformément aux réglementations en vigueur, en vue de l'établissement d'un nouveau contrat de groupe au titre des risques statutaires du Personnel territorial.

DIVERS

Délibération du Conseil Municipal n°2020.10.09 : Participation de Madame la Maire aux Congrès organisés par l'AMF

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires de France organise traditionnellement le Congrès des Maires, tous les ans au mois de Novembre. Elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser à y participer, sur la durée du mandat 2020-2026.

Le Conseil Municipal mandate Madame la Maire pour participer au Congrès des Maires de France, organisé tous les ans par l'Association des Maires de France, pour la durée du mandat 2020-2026.

Information du Conseil Municipal : modification des horaires d'ouverture de la Mairie

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie : il s'agit de permettre au Service Administratif d'avoir une demi-journée par semaine (le jeudi après-midi) sans l'accueil physique et téléphonique, et ainsi faciliter les missions du Personnel municipal.

Les nouveaux horaires de la Mairie seront donc les suivants :

- Lundi : de 14h30 à 17h30
- Mardi, Mercredi et Vendredi : de 09h00 à 12h15 et de 14h30 à 17h30
- Jeudi : de 09h00 à 12h15
- Samedi : de 09h00 à 12h00.

La Séance est levée à vingt trois heures trente minutes.

La Secrétaire de séance
Marielle FILLON